



C.H.S.C.T. Nord Pas-de-Calais Réunion du 24 Janvier 2019

Information en vue d'une consultation ultérieure sur le projet de relogement de l'agence de Lomme :

Pourquoi ce relogement ?

Pour plusieurs raisons :

Un nombre de mètres carrés insuffisants

Une extension impossible

Un lieu mal desservi par les transports en commun.

il a été fait le choix d'un relogement dans une zone plus accessible par les transports en commun. Cependant quelques points négatifs émergent : un nombre de places de parking insuffisant, une zone d'accueil mal agencée et un manque d'éclairage naturel dans la salle de pause. Nous invitons les collègues du site à nous faire remonter leurs remarques.

Information en vue d'une consultation ultérieure sur le projet de relogement de l'agence de Condé-sur-l'Escaut :

Nous avons demandé le report de ce point car les plans n'étaient pas adaptés,

Présentation des résultats du baromètre social :

La CGT, avec l'ensemble des élus, a voté une résolution : « dans le cadre de ses missions, le CHSCT contribue à la prévention des questions relatives à la santé et à la sécurité au travail et suscite toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective. Par ailleurs, le CHSCT doit donner son avis sur les documents se rattachant à sa mission. De ce fait, les représentants du personnel au CHSCT demandent à être destinataire des données du baromètre social à la maille locale, pour le périmètre Nord-Pas-de-Calais ».

La direction a été contrainte de reconnaître que la plupart des résultats, au mieux, stagnaient, au pire avaient largement baissés. La direction prend pour prétexte, pour justifier cette baisse, le contexte externe. Alors que nous estimons que ce contexte externe devient, par la confirmation de ces suppressions de postes par notre direction, un contexte anxigène interne.

Les principales solutions proposées par la direction nous laissent perplexes. En effet les leviers proposés sont la formation des managers à la bienveillance et les entretiens dans le cadre de l'observation de la relation de service. Avec de telles mesures nous pouvons prédire, sans difficulté, les prochains résultats du baromètre social.

Point d'étape sur les modalités de déploiement des groupes d'expression :

Mis en place, dans le cadre de l'accord QVT, de groupes d'expressions qui doivent faire l'objet, à l'issue de la réunion, d'un compte rendu. A ce jour la direction n'a toujours pas fournie aux élus les comptes rendus il nous est donc difficile de se positionner sur la pertinence de cette action.

Présentation de l'offre de service du marché de debriefing psychologique et ligne d'écoute :

L'accès à cette prestation semble nébuleuse voir gênante pour l'agent. En effet, ce n'est pas l'agent qui déclenche la prestation mais son manager qui, ensuite, fait la demande au service QVT. De plus cette offre a été modifiée et a subi un changement de prestataire.

L'action est individuelle ou collective et peut être déclenchée suite à des situations de violences graves (initiées par des acteurs externes ou internes à Pôle Emploi) ou des événements graves et exceptionnels tels que :

- Agression verbale : injures, insultes, menaces, etc ...
- Agression comportementale : bruit et tapages injurieux, dégradation, etc ...
- Agression physique : violences légères, coups et blessures volontaires, accident, etc ...
- Malaise grave,
- Evènement climatique, intoxication dans les locaux, incendie,
- Prise d'otage,
- Décès d'un agent : sur le lieu de travail, hors du lieu de travail ou suite à un accident de trajet,
- Tentative de suicide d'un agent : sur le lieu de travail ou hors lieu de travail
- Suicide d'un agent : sur le lieu de travail ou hors lieu de travail

Dans ce cadre même dans ce type de situations la direction veut avoir le contrôle.

Ma ligne d'écoute est toujours d'actualité :

- Par téléphone : 0 800 970 428
- Par tchat
- Par messagerie (réponse sous 48 heures)

Pour le tchat et l'email :

1. Consultez la rubrique « espace bénéficiaire » du site www.psy.fr
2. Entrez le nom d'utilisateur (pole) et le mot de passe (emploi)
3. Choisissez la modalité de contact, tchat ou messagerie

Retour sur l'enquête conjointe menée par une délégation du CHSCT et de la direction consécutive à l'agression physique survenue le 10 décembre sur l'agence de Roubaix :

Suite à l'agression physique du 10 décembre sur Roubaix, la CGT avait insisté sur la nécessité de la mise en place de la protection fonctionnelle. A ce jour la protection fonctionnelle est mise en place, nous rappelons à l'ensemble de nos collègues qu'en cas de dépôt de plainte c'est l'adresse de l'agence qui doit être indiquée sur le dépôt de plainte et qu'une protection fonctionnelle doit être mise en place.

Retour sur les observations de l'inspecteur du travail suite au CHSCT du 27 novembre 2018 :

Suite à la venue de l'inspecteur du travail lors du CHSCT du 27 novembre 2018, un courrier a été envoyé à la direction. Une réponse de la direction est en cours de rédaction. Nous reviendrons ultérieurement sur le contenu de la lettre de l'inspection du travail.

Questions diverses :

Télétravail : pour des raisons de complexité (obtention des factures énergétiques) seul, 25 % des agents ont fait la demande de remboursement.

Un montant forfaitaire serait-il la solution ?

Livraison de matériel informatique : La direction a annoncé que d'ici fin 2020 un agent = un portable.

Site de Dunkerque : Suite au problème de chauffage une chaudière complémentaire a été installée sur le nouveau site de Dunkerque.

Vous avez des questions sur vos conditions de travail ? Contactez vos représentants CGT au CHSCT Nord Pas-de-Calais via le mail syndicat.CGT-HDF@pole-emploi.fr ou directement à Karelle LEFEBVRE karelle.lefebvre@pole-emploi.fr, Bruno VERBEURGT bruno.verbeurgt@pole-emploi.fr, Julien ROUSSEL julien.rousseau@pole-emploi.fr

Syndicat CGT Pôle emploi Nord Pas-de-Calais Picardie syndicat.CGT-HDF@pole-emploi.fr

Local de Villeneuve d'Ascq : 03.28.76.14.28 et Local de Boves 03.22.53.25.07